

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 MARS

La commission du budget

La commission du budget est nommée, l'opposition y sera cette année représentée par quatre membres sur trente-trois, ce que nous tenons à constater tout d'abord, pour laisser à la majorité républicaine la responsabilité pleine et entière qu'elle entend ainsi assumer.

Elle prendra le projet de budget de M. Rouvier ou elle ne le prendra pas, elle décrètera des emprunts masqués ou des emprunts avoués, elle créera des impôts nouveaux ou augmentera les impôts existants, elle accroîtra les charges présentes et à venir du Trésor, elle creusera le déficit, c'est son affaire, puisqu'il est convenu que le parti républicain réserve à ses seuls élus la manipulation de la fortune publique.

Les explications que le ministre actuel des finances a fournies dans le deuxième bureau, dont il faisait partie comme député, ont été assez curieuses. Elles confirment pleinement cette thèse générale que nous avons plus d'une fois soutenue, qu'il est bien difficile à un peuple d'avoir de bonnes finances avec un régime purement électif, dans lequel la responsabilité éphémère des gouvernants s'évanouit d'un cabinet à l'autre, d'une législature à la suivante.

Selon M. Rouvier, c'est grâce à la Chambre de 1883 que le budget, affligé de 70 millions de dépenses de plus, se trouve aujourd'hui n'avoir, d'après ses prévisions les plus optimistes, qu'une ressource de 8 millions pour faire face à l'amortissement de 700 millions, empruntés sous forme d'obligations du Trésor, exigibles dans un laps de six ans !

Et il y aura en plus, dit encore le ministre, 1400 millions à éteindre pendant ces six années !

Voilà ce que les candidats de l'opposition disaient eux-mêmes en août et septembre, mais à cette époque M. Rouvier qui était déjà ministre prescrivait à ses agents de déclarer que jamais la situation n'avait été plus brillante ni plus assurée, et que les députés sortants avaient bien mérité de la patrie !

On ne pouvait pas dire non plus que c'était la faute de la Droite. Pendant dix ans pas un seul de ses membres n'a pénétré dans les mystérieuses arcanes de la commission du budget, et ce n'est qu'à la fin qu'un ou deux y avaient été tolérés.

La gravité de la situation, la nécessité de remèdes urgents, sont aujourd'hui avouées par le gouvernement lui-même qui est composé à peu près des mêmes hommes qui les niaient il y a six mois.

Il est bon que les électeurs qui ont eu confiance alors comprennent la diversité de ces deux langages.

Il ne serait pas moins instructif pour eux d'assister à la nomination elle-même de cette fameuse commission du budget et aux intrigues qui la précèdent et la préparent.

On sait qu'il y a à la Chambre, en dehors des classifications politiques, deux grands partis

très tranchés et hostiles l'un à l'autre dans la majorité : les anciens et les nouveaux.

Les nouveaux ont de l'appétit, il y en a même un qui a déjà reproché tout haut aux vétérans de ne pas admettre les collègues plus récents aux bénéfices du *casuel*. Ce mot a été prononcé et on s'est bien gardé de demander des explications.

On cause, on se renseigne, on se met au courant dans les couloirs, dans la salle des conférences, à la buvette : on entend raconter que, même sans avoir été jamais ministre, tel opportuniste de grande marque, arrivé au Parlement sans sou ni maille, est devenu aujourd'hui un très respectable propriétaire et capitaliste, grâce sans doute aux lumières qu'il a puisées dans de fréquents passages à la commission du budget.

On a l'ambition d'en être à son tour, c'est très-naturel, puisque tout est devenu matière à constituer des fiefs pour nos démocrates de parade, et c'est alors qu'un radical du Loiret propose et fait voter l'inéligibilité des 55 membres de la commission des Douanes. Elle avait été nommée la première, tous les gros bonnets s'étaient donc empressés d'en forcer la porte. C'est un bon tour à leur jouer. C'est comme cela que cela a été compris et voté lundi. Il fallait voir ce spectacle-là ! C'eût été comique au plus haut degré, si on ne songeait pas à ce que coûtent à la France laborieuse, à celle qui travaille pour payer, les rivalités cupides de ces ambitions dépensières.

Un républicain de beaucoup d'esprit, au sortir des bureaux où il n'avait pas été élu commissaire, propose dans un journal de Paris de s'en remettre désormais au hasard. Il trouverait, dit-il plaisamment, à la roulette ou à la loterie pour distribuer les portefeuilles et les mandats *pour premier avantage de faire gagner du temps, et, pour second, de valoir toujours mieux que les arguments par lesquels se décident les gens qui se décident à se décider.*

C'est le jugement que porte sur cette majorité qu'il connaît bien, non pas un réactionnaire, comme on nous appelle à tort, mais un républicain des plus fermes et des plus avancés, M. Henry Maret. C'est lui qui nous apprend, Messieurs les contribuables de France, que vous êtes une *quantité négligeable et négligée* ; vous pouvez l'en croire, celui-là au moins ne vous dore pas la pilule.

JEAN-LOUIS.

A LA CHAMBRE

Non contents de ne pas savoir avec beaucoup d'exactitude ce qu'ils veulent ou ne veulent pas, les nouveaux commissaires font preuve de mauvaise foi et d'intolérance, en même temps qu'ils s'inclinent servilement devant une mise en demeure de M. Clémenceau.

La commission venait d'élire ses rapporteurs et de charger M^r Freppel du budget des cultes, lorsque M. Clémenceau protesta vivement contre le choix de l'évêque d'Angers.

M. Gerville-Réache, toujours à l'affût de certaines entreprises (ce même M. Gerville-Réache qui demandait avec tant d'entrain la ques-

tion préalable au congrès de Versailles, où il exécutait docilement les ordres de M. Ferry), M. Gerville-Réache propose de considérer comme nulle l'élection de M^r Freppel.

Il est inadmissible, selon M. Gerville-Réache, qu'un évêque soit rapporteur du budget des cultes ; que diraient les électeurs républicains ? Il faut qu'il se démette.

M^r Freppel, élu à l'unanimité, tenant son élection pour valable, refusa énergiquement de donner sa démission. M. Gerville-Réache imagina alors d'annuler toutes les élections des rapporteurs et de recommencer la distribution des rapports. Cette proposition a prévalu, la commission maintint tous les rapporteurs qu'elle devait élire, à l'exception de M^r Freppel, remplacé par M. Leygues.

Les modérés viennent, une fois de plus, d'affirmer leur tolérance et de prouver qu'il suffit aux radicaux d'enfler la voix pour qu'ils capitulent. C'est un joli début, et qui promet.

NOUVELLE PRISON

Ainsi que nous l'avons annoncé, S. A. R. le duc d'Orléans a quitté avant-hier la cellule dans laquelle il était détenu à Clairvaux depuis le 25 février, c'est-à-dire depuis dix-sept jours. Mercredi soir, le Prince a été transféré dans une cellule située dans un autre bâtiment.

Les réparations nécessitées par le mauvais état de cette nouvelle cellule sont terminées depuis samedi dernier ; mais, avant d'opérer le transfert, le directeur de la Maison centrale attendait l'avis du médecin de la prison sur la salubrité du local réparé.

La cellule dans laquelle S. A. R. le duc d'Orléans habite maintenant est une grande pièce à peu près carrée, prenant jour au nord par trois fenêtres grillées. Elle est chauffée par une cheminée à la prussienne. Le plancher était en si mauvais état que, pour éviter une remise à neuf qui eût été trop coûteuse, on a préféré faire la dépense moins grande d'un tapis ordinaire.

Au-dessous de la cellule du Prince, voisine de celle où fut interné jadis M. Emile Gautier, condamné en même temps que le prince Kropotkine, se trouvent la salle des malades militaires et la chapelle de l'infirmerie. La cour qui borde cette partie de bâtiment de l'infirmerie a une superficie de soixante mètres carrés environ et est plantée de deux rangées de tilleuls.

Derrière le mur qui limite cette cour, on aperçoit le jardin potager cultivé par les condamnés, l'abattoir, la porcherie ; enfin le grand mur d'enceinte de la Maison centrale.

Des fenêtres de sa cellule, le duc d'Orléans pourra apercevoir la gare de Clairvaux, la route nationale de Bar-sur-Aube à Châtillon, quelques maisons de Clairvaux, notamment la villa Maugras et l'hôtel Saint-Bernard, et, de l'autre côté de l'Aube, les maisons du village de Longchamps.

INFORMATIONS

LE REPOS DU DIMANCHE

Le *Gaulois* est allé voir M. Delahaye, l'ouvrier mécanicien qui fait partie de la délégation, et voici les réponses qu'il a recueillies :

— Vous me demandez, nous a dit M. Delahaye, quels sont les points saillants que je compte développer à la conférence ?

Les voici :

Il y aura, vous le savez, un questionnaire composé de trente à trente cinq questions.

Elles peuvent se résumer comme il suit :

« 1° La question du repos du dimanche ;

» 2° La réglementation du travail dans les ateliers et à domicile ;

» 3° La réglementation internationale du travail dans les mines. »

Sur le premier point, je soutiendrais cette thèse qu'une loi interdisant le travail du dimanche est indispensable, non seulement au point de vue de l'amélioration du sort des ouvriers, mais encore au point de vue de l'augmentation de la productivité.

Cette loi existe en Angleterre et aux Etats-Unis.

En France, la journée de travail est encore illimitée, ce qui est absurde. Dans le Nord, il y a des ateliers où l'on travaille jusqu'à dix-huit heures par jour ; il y a peu de fabriques où l'on travaille moins de douze heures, y compris le dimanche, ce qui est beaucoup trop.

Voici l'opinion que j'émettrai :

C'est une nécessité absolue que le travail soit réduit à huit heures pour obtenir le maximum de productivité.

Il y a un siècle déjà, Coulomb a fait des expériences, à ce sujet, sur des hommes et des animaux pendant plusieurs années consécutives.

LE CONCOURS HIPPIQUE

C'est le 4^{er} avril que s'ouvrira, au Palais de l'Industrie, le concours hippique de cette année.

La grande nef du palais de l'Industrie est en ce moment envahie par les ouvriers menuisiers et charpentiers.

Le sol de la piste est nivelé, et tandis que l'on termine l'installation des tribunes, dont les charpentes s'élèvent déjà, on prépare sous les galeries latérales l'installation de cinq cents boxes destinées à recevoir les chevaux qui doivent être présentés au concours.

Tout sera prêt à temps pour cette première fête mondaine du printemps, qui promet d'être des plus brillantes.

INCIDENT DE FRONTIÈRE

Belfort, 13 mars.

Un habitant de Vauthiermont, petite localité frontière située au sud de la Chapelle-sous-Rougemont, se promenait avant-hier dans les champs ; par mégarde, il avait franchi la frontière. Aussitôt deux gardes forestiers allemands se ruèrent sur lui, le terrassèrent, et, après lui avoir ligotté les bras, l'entraînèrent vers Danerrie, d'où il fut dirigé sur Mulhouse.

Pour donner un caractère de légalité à cette arrestation, les gardes accusent notre compatriote d'avoir braconné, mais aucun gibier n'avait pourtant été trouvé entre ses mains au moment de l'arrestation.

AU DAHOMEY

D'une dépêche de M. le lieutenant gouverneur Bayol, reçue au ministère de la marine, il résulte que dans le combat du 4 mars, la commandante des Amazones, qui forme la garde du corps du roi de Dahomey, a été tuée.

Cette mort aurait produit une vive émotion dans l'armée du roi.

Les troupes du roi de Dahomey continuent à camper à 18 kilomètres de Kotonou.

D'après un renseignement parvenu à M. Bayol au moment où il envoyait ce télégramme, les Européens faits prisonniers par les Dahoméens auraient été ramenés à Wyddah.

Cette nouvelle, si elle se confirme, permettrait d'espérer la prochaine libération de nos compatriotes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 mars 1890.

Les affaires, sans être très animées, ont présenté cependant un courant très régulier. Le 3 0/0 s'est négocié à 88.63; le 4 1/2 0/0, 105.95.

Le Crédit Foncier est en progrès à 1,325. Les obligations foncières et communales sont recherchées à juste titre; elles constituent un placement des plus solides.

Sur le marché des autres établissements de crédit, la Banque de Paris au parquet, la Banque Nationale du Brésil en coulisse ont bénéficié d'un bon courant d'affaires qui a porté la première à 796.25, la seconde à 616.25.

L'action de la Société Générale s'échange à 480, la Société de Dépôts et Comptes courants à 600.

Les actionnaires de la Banque des Pays-Autrichiens ont, comme nous l'avons dit, jusqu'au 17 courant pour déposer leurs titres en vue de l'assemblée générale du 31 mars. Quel que soit le nombre d'actions dont ils disposent, les porteurs doivent répondre à l'appel qui leur est adressé.

Parmi les fonds étrangers, il faut signaler les excellentes tendances des rentes Portugaises. Le 3 0/0 s'inscrit à 63.75; le 4 1/2 0/0 vaut 495, prix dont il convient de déduire le coupon de 11.25, tombant à échéance le 1^{er} avril.

Sur le marché en Banque, on constate des achats suivis sur les Pierreries de Ceylan, sur la Gold Trust et sur les mines de cuivre et sulfures de Pignerol. L'amélioration qui se produit à Londres sur les valeurs minières doit profiter à ce groupe de titres.

L'obligation des Chemins Economiques reprend à 394.

INFORMATIONS FINANCIÈRES — On dit que la Société Générale des Chemins de Fer Economiques dont les actions sont nominatives et d'un montant de 500 fr. chacune, intente un procès devant le tribunal de Commerce de la Seine à la Société des Chemins de Fer Economiques Français, en usurpation de dénomination dans le but d'éviter toute confusion entre les deux Sociétés.

BOURSE DE PARIS

Du 13 Mars 1890

3 0/0	88 75
3 0/0 amortissable	91 70
4 1/2	105 90

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHASSEURS ET BRACONNIERS

Le nombre des permis de chasse délivrés dans chacun des arrondissements du département de Maine-et-Loire, pendant les trois dernières années, a été de :

Arrondissements	1887	1888	1889
Angers	4.811	4.644	4.631
Baugé	4.167	4.077	4.101
Cholet	876	825	794
Saumur	4.801	4.632	4.526
Segré	603	583	572
	6.258	5.781	5.624

Un simple regard jeté sur les chiffres du tableau précédent suffit pour se convaincre que le nombre des nevrods angevins patentés subit une progression rapidement décroissante.

Par contre, dit le *Patriote*, le nombre des braconniers semble devoir suivre une marche opposée, ainsi que le démontre le tableau suivant, représentant le montant des amendes prononcées pendant les trois années correspondantes :

Arrondissements	1887	1888	1889
Angers	4,984 f.	4,786 f.	2,494 f.
Baugé	4,614	2,448	4,127
Cholet	4,891	4,800	2,632
Saumur	969	4,276	742
Segré	4,299	1,364	1,749
	7,757 f.	8,674 f.	11,744

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME « L'UNION SAUMUROISE »

Dimanche 16 mars, continuation du concours de tir au fusil Gras, à la carabine et au pistolet, de 4 heures à quatre heures du soir.

Avis aux amateurs de tir

Dans sa séance du 9 mars 1890, la commission a décidé qu'à l'avenir les amateurs de tir non sociétaires pourront se présenter à la Société, rue des Boires, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche, avec leurs armes et munitions.

Les cartons seront fournis par la Société au prix de dix centimes l'un, plus cinq centimes par chaque série de trois cartons.

Il ne pourra être tiré plus de cinq balles par carton. Autant que possible, les personnes qui désireront profiter de cette faculté, devront être accompagnés par un membre honoraire de la Société.

M. le médecin inspecteur Gaupot, directeur de l'Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaire, a été désigné pour procéder, en 1890, à l'inspection générale du service de santé du 9^e corps d'armée.

MONTREUIL-BELLAY. — Mort subite. — M. Dallerit, Jean, âgé de 55 ans, propriétaire, est mort subitement, à la Société des Amis, de la rupture d'un anévrisme.

L'ÉPIDÉMIE TYPHOÏDE DANS LE 9^e CORPS

Trois principaux foyers épidémiques sont signalés. A Châtellerault, l'épidémie atteint un quartier qui, sans l'existence des fosses fixes, ne laisserait rien à désirer.

A Niort, la vétusté du quartier est surtout incriminée; la canalisation est insuffisante, et les travaux exécutés pour y remédier ont eu, tout d'abord, un fâcheux retentissement sur l'état sanitaire.

A Tours, c'est le vieux quartier de Guise qui a fourni le plus grand nombre de cas, notamment à la suite de l'augmentation d'effectif à l'arrivée de la classe.

ANGERS. — Le *Patriote* annonce qu'il est arrivé lundi ou mardi des quantités considérables de dynamite au Château. Ce fait a produit une vive émotion et on nous dit qu'il s'organise un pétitionnement pour débarrasser la ville de ce produit susceptible de la faire sauter tout entière. La poudre, c'était dur; mais la dynamite, c'est trop!

On assure que la deuxième commission du Conseil municipal d'Angers a décidé de proposer au Conseil d'élever à 50,000 fr., pour la campagne prochaine, la subvention accordée au directeur, à la condition, toutefois, que l'Association artistique consente à réduire sa part à 30,000 fr., de façon à laisser entre les mains de la direction une somme ronde de 20,000 fr.

PRISE DE SAUMUR

EXTRAIT DE : *Henri de La Rochejaquelein et la Guerre de la Vendée, d'après des documents inédits.*

Éditeurs : H. CHAMPION, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris, et L. CLOUZOT, rue Victor-Hugo, 22, à Niort.

Les Vendéens, enthousiasmés par leurs derniers et rapides succès, brûlaient de marcher sur Saumur. La sagesse de Donissan les retint et les empêcha de tenter un coup de main qui devait leur être fatal: l'armée, fatiguée, ne pouvait soutenir le choc de troupes fraîches, ni emporter d'assaut de véritables fortifications. En effet, depuis la prise de Thouars, les généraux républicains, effrayés pour le sort de Saumur, avaient entouré cette ville de camps retranchés, de fossés, de redoutes; ils avaient fait abattre les enclos, les murs et tout ce qui pouvait permettre aux Vendéens de se cacher ou de s'abriter. La ville était, en outre, défendue par sa position avantageuse, par son château et par une formidable artillerie. Le général Menou y commandait en chef ayant sous ses

ordres Berthier, Santerre, Coustard, Berruyer et quinze à seize mille hommes. Marcher sur Saumur dans ces conditions était une chose grave, qui demandait de la réflexion et un plan arrêté.

L'armée vendéenne, après la victoire de Concourson, occupa Montreuil; Donissan venait d'en chasser Salomon; elle s'y reposa la journée du 9 juin. C'était un dimanche; il fut employé à prier Dieu, à se recueillir et à se préparer au combat. Ce même jour, à Saumur, les républicains se livraient à toutes sortes d'excès, en l'honneur d'une fête révolutionnaire: ils n'avaient pas trouvé d'autres moyens pour remonter les courages abattus!

La Rochejaquelein (1) ayant proposé de mener quelques centaines d'hommes en reconnaissance sur les routes de Saint-Just et du Courdray, tous veulent le suivre, et crient: « Vive le roi, allons à Saumur. » L'enthousiasme est tel qu'on se hâte d'en profiter. L'attaque est résolue et le 10 juin (2), Lescure, Stofflet, Marigny marchent directement sur Saumur par le pont Fouchard; La Rochejaquelein, Cathelineau, Donissan traversent le Thonet, et s'approchent des retranchements situés dans les prairies de Varrains. Lescure et Stofflet commencent le combat. Lescure est blessé au bras, les Vendéens perdent courage: « Ce n'est rien, mes amis, leur crie-t-il, je reste au feu, » et il se contente de se faire bander le bras. Malgré ses efforts, l'hésitation continue. Dommaigné avance avec sa cavalerie, se jette devant l'ennemi et reçoit glorieusement la mort, au milieu d'un combat acharné. Marigny s'aperçoit alors du danger que court la division de Lescure, et arrive à son secours. Les républicains, devant ces efforts répétés, hésitent à leur tour; Lescure profite de l'instant, rallie ses soldats, les lance vers le pont Fouchard et en occupe les abords.

La précipitation qui a été mise dans l'attaque, fait que les différentes divisions manquent d'ensemble, et il est à craindre que plusieurs ne succombent partiellement. La Rochejaquelein (3) et Cathelineau, en arrivant près des prairies retranchées de Varrains, voient qu'une prompt diversion peut seule sauver l'armée. Cathelineau cherche à s'emparer d'une hauteur, et Henri, sans perdre un instant, se dirige vers

(1) Au dire de Savary, La Rochejaquelein aurait pénétré dans Saumur la veille du combat: « Il paraît que l'ordre transmis à Salomon n'était pas ignoré des chefs Vendéens, car il est reconnu que M. de La Rochejaquelein, déguisé en paysan, était à Saumur le 8, et qu'il avait dîné ce jour-là chez M. de Nesde, dont le fils, grand-officier de la garde nationale, fut tué le lendemain d'un coup de feu devant l'Hôtel de Ville. » t. I, p. 256.

(2) « 10 juin, prise de Saumur par les rebelles. » Arch. nat. A F II, 266.

(3) Johanel, t. I, p. 87, dit que les Vendéens se trouvant pour la première fois devant des cuirassiers, s'effrayaient beaucoup de voir leurs balles rester inoffensives, et que La Rochejaquelein parvint à les rassurer en leur disant de tirer au visage, ce qu'ils firent aussitôt; soixante cuirassiers tombèrent, et la panique cessa. Bourhiscaux, t. I, p. 407, attribue ces paroles à Dommaigné un instant avant sa mort.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

— A propos, dit-elle au moment où la jeune ouvrière allait prendre congé, dites à votre sœur de m'envoyer la petite Geneviève demain. Elle et moi, avons de beaux projets qui ne regardent pas, mais pas du tout les grandes sœurs. Vous seriez bien aimable de me l'amener vous-même le matin? c'est jeudi... vous la reprendriez le soir.

— Oh! Mademoiselle, nous craignons d'abuser...

— Abuser? quelle folie! Vous ne savez donc pas que j'aime les enfants en vieille fille: d'un amour rentré? Allons, j'y compte, Mademoiselle la cérémonieuse.

Elle la congédia avec un superbe bouquet.

— Pauvre fille, pensait-elle, est-ce un état nerveux surexcité, ou y a-t-il autre chose? Vraiment, par le temps qui court, on ne doit s'étonner de rien.

Vers la fin du jour, quand Séverine accou-

rut s'informer de l'enquête, elle lui dit seulement :

— Je suis de votre avis, il faut agir tout de suite.

— Je partirai demain à l'aube, sous le prétexte d'aller à la ferme, — un mensonge... mais il ne faut pas donner l'éveil à Roche — j'irai à pied rejoindre le chemin de fer à Caligni. On est habitué à mes sorties matinales quand je vais à la maison. Oh! chère Mademoiselle, comment tout cela finira-t-il?

— Bien, mon enfant, vous verrez. — Mais qui soignera tout votre monde?

— Notre voisine; elle en a l'habitude.

— Votre sœur me conduira demain Geneviève; je la garderai toute la journée.

— Que vous êtes bonne pour nous!

— Allons donc! un plaisir. — Bonne chance. Je prierai Dieu pour vous. A vendredi, je serai anxieuse de connaître le résultat de votre voyage.

— Oh! dès le matin, Mademoiselle, soyez sûre.

Et remplie d'un courageux espoir, elle franchit la petite grille de cette maison hospitalière.

Parle-t-on de beaux sites, de points de

vue pittoresques? pour l'ordinaire, c'est la terre étrangère que l'on glorifie... et pourtant, notre terre française est aussi riche, sous ce rapport, que n'importe quel pays.

La Normandie, toute plantureuse qu'elle soit, n'en offre pas moins les aspects les plus variés, les plus charmants.

Lorsque Séverine eut passé Condé, bien que sa pensée ressentit l'inquiétude d'une arrivée dont l'inattendu pouvait nuire à la cordialité, elle se livra, quand même, à cette fête des yeux qui rend le voyage de Flers à Caen si attrayant.

Un radieux soleil de juin dorait les cimes, traînant sa chevelure entre les sapins dont il égayait les ombres. Les rochers se détachaient çà et là, semant le chemin d'anses et de chutes bavardes qui interrompaient le chant des oiseaux et le susurrement des insectes. Le Noireau, se jouant de la locomotive et de ses colères tapageuses, courait en zigzags sur son passage, la forçant à enjamber ses ondes, pour se dérober de nouveau et recommencer, plus loin, son provoquant manège.

Séverine suivait d'un regard charmé les méandres de la rivière. Celle-ci glissait à travers les hauts peupliers, revenait aux roches,

puis s'enfonçait dans les sapinières sombres, ou encore arrosait la base des mamelons boisés.

La portière ouverte lui apportait ce bon air du matin, qui frissonne en exhalant mille odeurs saines. Comme elle retrouvait sa véritable atmosphère cette fille des prairies pour laquelle la ville n'était qu'un exil!

En faisant rééciter chaque soir les leçons de ses frères, elle avait complété son instruction primaire; de plus, les préoccupations, les responsabilités, les tristesses, les angoisses cachées, développent vite l'esprit et le cœur, tous les deux s'étaient affinés chez la jeune fille et l'amour du beau trouvait maintenant sa formule sur ses lèvres.

Mais la vie à la campagne, passée entre les travaux des champs et les affections du foyer, restait toujours son idéal et le rêve de ses heures de joie. Que devenait Sulpice? Toujours au régiment... peut-être retournerait-il à l'automne. Son cœur se gonflait en y songeant... Alors, il serait libre, mais... Ah! elle... le serait pas... de longtemps... elle vit passer, dans les dernières brumes du matin, un couple de jeunes mariés aux yeux remplis de tendresse, aux mains enlacées, elle soupira...

le camp qu'il faut prendre à tout prix (1). Un courage sans pareil est nécessaire, il ne manque ni aux uns ni aux autres. Henri, brave entre tous, jetant son chapeau par dessus les tranchements, s'écrie : « Qui va me le chercher? » et il s'élance le premier. Les paysans le suivent avec entrain, et le camp est emporté.

L'armée vendéenne est sauvée; les Républicains sont rejetés dans la ville. Menon fait en vain donner sa réserve; elle ne peut tenir contre les soldats de La Rochejaquelein. Il est forcé de se replier, malgré les efforts de ses officiers. Henri poursuit les fuyards jusque dans Saumur. Sans faire attention que La Ville-Baugé seul le suit, il traverse le faubourg de Nantilly, prend la grande rue et arrive sur la place Bilange. Là, il voit un bataillon qui s'enfuit : « Rendez-vous ou vous êtes morts! » crie-t-il aux soldats. Ceux-ci, croyant l'armée entière entrée dans la ville, mettent bas les armes. Mais bientôt, les plus éloignés s'aperçoivent qu'ils viennent de se rendre à deux hommes seuls, et font mine de reprendre leurs armes; Henri saisit un pistolet, court sur le premier qui résiste et lui brûle la cervelle; les autres frappés de stupéfaction s'enfuient vers le château. La Rochejaquelein et La Ville-Baugé avancent toujours; les fusils, jetés par terre, partent sous les pieds des chevaux, mais rien ne les arrête et ils arrivent à la mairie. De là, voyant l'armée républicaine fuir par le pont Cessart, ils se postent près de la salle de spectacle et font feu sur les fuyards. La Ville-Baugé chargeait les fusils, Henri tirait et tous les coups portaient. Ce feu continu effrayait les vaincus à un tel point, qu'un seul d'entre eux eut le courage de se retourner, de s'approcher, et de leur tirer à bout portant un coup de pistolet; il manqua heureusement son but, et Henri l'abattant d'un coup de sabre, lui prit ses cartouches et se remit à tirer.

On finit par apercevoir du château les deux téméraires jeunes gens et on fit feu sur eux. La Ville-Baugé fut désarçonné et jeté violemment par terre; Henri le remit en selle, et voyant des canons abandonnés, se précipita vers eux et les tourna contre le château. Malgré leur courage, ils allaient peut-être succomber, lorsqu'arrive des Essarts. Lescure, Cathelineau, Stofflet les rejoignent bientôt; la ville est prise, et les deux braves sont au milieu des leurs (2). Henri n'y reste qu'un instant; il ne trouve pas avoir assez combattu et se met à la poursuite

(1) Le Vic Walsh, *Lettres Vendéennes*, t. I, p. 27, raconte que le guide qui lui montrait Saumur, ancien soldat de Cathelineau, lui dit avoir été envoyé par son général à La Rochejaquelein avec ordre de le prévenir que si Varrains n'était pas bientôt pris, tout était perdu : « Eh! mon ami, lui répondit Henri, vous voyez bien que nous y travaillons. Voilà M. de Baugé qui vient se joindre à nous, et l'ennemi va se trouver entre deux feux. »

(2) Vic Walsh, t. I, p. 33 (résumé de son guide à Saumur) : « Jamais ce brave jeune homme n'avait été si terrible, je le vois encore avec la tête et le col nus... il me reconnut quand j'arrivai avec Cathelineau et il me dit : « Ça va bien » — « Oui, oui, répondis-je, grâce à vous. » — « Grâce à Dieu, » répliqua-t-il.

de l'ennemi. Il traverse la Loire, fait de nombreux prisonniers, et rentre à Saumur, coupant derrière lui le pont de la Croix-Verte et y plaçant deux canons, pour prévenir tout retour des Blénois.

Les cinq mille prisonniers faits pendant le combat n'ont pas été désarmés, et ne sont gardés que par cent quarante cavaliers. Des Essarts en fait l'observation à Henri, et ajoute que, pour peu que ces malheureux ouvrent les yeux, ils peuvent trop facilement devenir les maîtres. « Taisez-vous, lui dit Henri, ne savez-vous pas que la peur ne saurait calculer; pensez-vous que ces gens feront une observation que je n'avais pas encore fait moi-même? » Et il continue tranquillement sa marche vers la place Bilange. Arrivé là, il apprend, par Fleuriot, que les redoutes de Bournan tiennent encore devant Marigny. Il s'y rend en hâte, veut tenter l'assaut, se précipite entre les deux redoutes et subit leurs feux croisés. Il a un cheval tué sous lui; il se relève et veut encore s'élancer vers le fossé. Heureusement la nuit arrive, il faut renoncer, pour le moment, à sa dangereuse tentative.

Cathelineau et Lescure, pendant ce temps, somment la garnison du château de se rendre; elle refuse et tire sur les parlementaires. Le lendemain seulement, voyant quelques Vendéens près de forcer l'entrée du château, elle consent enfin à capituler.

Les redoutes de Bournan tiennent toujours. Mais, exaspérés par un stratagème déloyal des Républicains, qui ont fait mine de se rendre et ont ensuite tiré sur eux, les Vendéens redoublent d'efforts, tirent sans relâche et les forcent bientôt à se rendre sans conditions. Les malheureux devaient être passés par les armes; leur trahison le méritait. Les Vendéens, généreux une fois de plus, n'usèrent pas de leurs droits, et firent grâce.

La ville entière était au pouvoir de l'armée royale. Cathelineau fit chanter un *Te Deum* dans l'église Saint-Pierre: tous, officiers et soldats y assistèrent, le chapelet à la main et le Sacré-Cœur sur la poitrine. De nombreux drapeaux avaient été apportés : « C'était une magnifique chose que de voir cette foule de drapeaux, tout noircis de poudre, et tout déchirés de balles, s'incliner et se relever toutes les fois que le nom de Jésus était prononcé ». On n'entendait dans la ville que les cris de « Vive la religion, Vive le Roi! » La joie et l'enthousiasme étaient très grands, et malgré cela, l'ordre ce fut pas un instant troublé!

Quatre-vingts canons, vingt mille fusils, cinquante mille livres de poudre, de la farine, une pharmacie complète, vinrent augmenter les approvisionnements de l'armée. Les Vendéens n'eurent que soixante-dix hommes tués et cinq cents blessés; les Républicains ne perdirent pas moins de huit mille cinq cents

hommes, dont six mille prisonniers (1).

C'était une victoire merveilleuse: des régiments de ligne, commandés par de braves officiers, qui n'en étaient pas à leur coup d'essai, n'avaient pu résister à ces soldats improvisés, dont les seuls antécédents militaires étaient leurs récentes victoires!

Le soir de cette journée, un officier trouve Henri appuyé sur une fenêtre, ayant vue sur l'église, et plongé dans une profonde méditation. Il lui demande à quoi il songe: « Je réfléchis sur nos succès, répond Henri, ils me confondent; tout vient de Dieu. »

Lescure ironisa Quéteineau à Saumur: il avait été vaincu, les Républicains l'avaient mis en prison. Lescure lui proposa encore de se joindre à l'armée royale; Quéteineau répondit qu'il ne voulait pas passer pour traître et qu'il préférerait la mort, puis il ajouta: « Eh bien, monsieur, voilà les Autrichiens maîtres de la Flandre, vous êtes vainqueurs, la France sera démembrée par l'étranger ». — « Jamais, jamais, répondit Lescure, les Royalistes ne souffriront cela; et, s'il le faut, ils se joindront à vous pour défendre l'intégrité du territoire ». — « Ah! monsieur, reprit Quéteineau, c'est alors que je veux servir avec vous! J'aime la gloire de ma patrie: voilà comme je suis patriote ». Ce brave homme se rendit à Tours. Bientôt envoyé prisonnier à Paris, il y fut jugé, condamné à mort et exécuté avec sa femme qui, ne voulant pas lui survivre, cria « Vive le Roi » au tribunal-révolutionnaire.

(1) Un ancien administrateur militaire des armées républicaines, *Mémoires sur la Vendée*, collection Beaudouin, p. 61, porte le nombre des morts et des blessés à quatre mille et celui des prisonniers à dix mille. Eug. Vuillot, p. 119, dit cinq à six mille prisonniers. Créteineau-Joly, t. I, p. 170, parle de onze mille prisonniers, mais ceux qui avaient été pris les jours précédents doivent y être compris, comme dans les mémoires de la Marquise de La Rochejaquelein qui dit, p. 177: « Nous fîmes onze mille prisonniers dans les quatre batailles que je viens de décrire, données en cinq jours ».

UNE EXPULSION NÉCESSAIRE

Il ne s'agit pas de M^{me} de Sombreuil ni d'un prétendant au trône. Il faut envisager la question de face, une bonne fois.

Nous admettons une bonne constitution et pourtant tout l'organisme est détraqué: on éprouve un malaise général, manque d'appétit, de sommeil, etc., enfin la constipation s'en mêle.

La situation ne peut durer longtemps ainsi et l'expulsion de toutes les matières glaireuses et bilieuses qui se sont accumulées devient indispensable.

A quel purgatif assez actif s'adresser, purgatif agréable à prendre et agissant efficacement sans coliques? — Le Purgatif Géraudel remplit toutes ces conditions. Une petite tablette sucée avant le déjeuner rétablira un peu après la marche naturelle des choses, le teint s'éclaircira, l'appétit reviendra et avec lui le sommeil et la gaieté disparaissent.

On trouve le Purgatif Géraudel à Saumur, pharmacies Normandine, Perreine, Pradeau, Clozier.

une larme roula sur sa joue... Par un violent effort, Séverine revint à l'heure présente.

A l'approche de Caen, une vague appréhension la saisit.

Les dernières nouvelles de la famille dataient du premier de l'an, les relations étaient devenues plus rares depuis la mort de Mme Darnétal.

Une seule fois celle-ci avait conduit la sauvage fillette chez sa tante, à l'âge de douze ans.

La jeune fille avait embelli depuis son arrivée à la ville. Bien que toujours simple, la mise des deux sœurs était élégante. La jolie taille de Séverine ressortait avec avantage de son vêtement sombre.

Descendue du chemin de fer, elle reconnut le pont et la place. Une fois dans la rue Saint-Jean, elle ralentit le pas.

En passant devant l'église, un désir très vif la porta à entrer. On disait la messe à l'autel de la Vierge.

La jeune fille s'agenouilla, demandant à Dieu, dans toute la ferveur de son cœur, de bénir sa démarche.

Grâce à leur mère, la foi des sœurs était aussi éclairée que profonde; aussi avaient-

elles échappé aux idées de fatalité, de destinée, si communes dans nos campagnes. Elle sortit, vaillante, remplie d'espoir, ce qui n'empêcha pas le cœur de lui battre très fort lorsqu'elle sonna à l'appartement de son oncle.

Un bel appartement de couturière en vogue; au premier d'une grande maison de la rue Saint-Jean.

A la jeune servante qui vint ouvrir, elle demanda M. et Mme Dupré? — Madame seule était à la maison. — On la fit entrer dans un joli salon...

Cinq minutes après, sa tante apparut. Grande, forte, la figure rosée, elle ne ressemblait guère à son père.

Elle s'avança vers la jeune fille avec une certaine hésitation du souvenir, puis, tout à coup, elle s'écria :

— Mais c'est Séverine! Quel bon vent l'amène?

Alors les questions, les embrassa les snivèrent.

— Comment va mon frère, et Flavie, et les enfants? Enfin, tu l'es décidée à venir nous voir, ce n'est pas malheureux!

Il fallut se rafraîchir, on entra dans la salle à manger.

Quand les premiers moments furent passés, Séverine se décida à narrer l'histoire de Flavie pendant que sa tante se trouvait seule.

Mme Dupré, très attentive, écoutait sans perdre un mot... le récit terminé, elle dit :

— Ainsi, ta sœur s'est amourachée de ce mécanicien?

— Pas le moins du monde, ma tante, il ne faut pas s'y tromper. Elle est circonvenue par sa patronne, et lui-même exerce sur elle une mystérieuse influence.

— Singulier! Flavie est fort belle... tout le portrait de votre mère avec moins de tête, peut-être.

— Parce qu'elle est douce, timide, mais tant de cœur!

— Et le grain de fierté de la famille... Dieu sait si vous en êtes tous pourvus!

Séverine se mit à rire, son projet était en bonne voie.

— Tu dis, ma petite, qu'il faudrait appeler Flavie près de moi, sous prétexte de maladie? Chose peu facile, ajouta la tante, jetant un coup d'œil sur la glace qui lui renvoyait sa florissante personne. — Cependant, malgré les apparences, je suis fatiguée... Si je veux conserver l'atelier encore quelque temps, il me

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épicier; COMMON, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Sûre guérison EN SIX JOURS

des Cors aux pieds, Durillons, Oeils de perdrix, OIGNONS, etc., SANS SOUFFRANCE NI GÊNE par le

BAUME DU PHÈRE

1 f. 25 le Pot. S'adresser à M. GERARD, Seul Dépositaire à Paris, 3, rue Gager-Gabillot, qui expédiera FRANCO contre mandat ou timbre-poste.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, » »	1.80
Jardinière, » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.....	1.20
Fonds d'artichauts, » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

faut une aide. Du reste, il y a beau jour que je vous aurais prises toutes deux, si on avait voulu; mais, pas moyen d'obtenir cela, ni de mon frère, ni de ta mère surtout... et pourtant, la gêne n'a pas dû manquer.

— La gêne? pauvretante ignorante, dites la misère!

Séverine rougit, une ombre passa sur son front, mais elle se remit vite.

— Que voulez-vous, tante, on ne pouvait pas se séparer.

— Tu désires que ceci reste entre nous? Il sera difficile de m'en taire avec Dupré...

— Oh! je vous en prie, ma tante, ce sont des affaires de femmes.

— Allons, je ferai de mon mieux. J'entends le pas de ton oncle.

(A suivre.)

Sirope de Regnaud, Pâte de Regnaud sédatifs des bronches.

Approbation de l'Académie de médecine de Paris, contre les enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuses, etc. — Sirope, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies.

Étude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

PURGE LÉGALE

Suivant exploit de Marcombre, huissier à Saumur, en date du douze mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

M. Louis-Edmond Brard, négociant, et M^{me} Louise Bloudeau, son épouse de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Saumur, place de la Bilange,

Pour lesquels domicile est élu à Saumur, rue Pavée, n° 1, en l'étude de M^e Henry LECOY, avoué près le Tribunal civil de Saumur,

Ont, pour parvenir à la purge des hypothèques légales, qui, indépendamment de celles inscrites, pourraient grever les immeubles ci-après désignés,

Fait notifier à :

1^o M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ;

2^o M^{me} Rosalie Alais, épouse de M. Eugène Richard, chef jardinier à l'École de cavalerie, demeurant ensemble à Saumur, rue Beaupaire ;

3^o Et audit Richard, comme exerçant les droits et actions de son épouse sus-nommée ;

L'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, constatant :

Premièrement : le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée et enregistrée d'un contrat passé devant M^e Méhous et son collègue, notaires à Saumur, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré et transcrit, contenant vente par :

Les époux Richard-Alais, sus-nommés, aux époux Brard-Bloudeau, aussi sus-nommés,

D'une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, où elle porte les nos 14 et 16, consistant en un principal corps de bâtiments sur la rue Saint-Nicolas, comprenant, au rez-de-chaussée, boutique sur la rue, corridor d'entrée ; au premier étage, plusieurs chambres, grenier sur le tout, sous charpente en combles, couvert en ardoises ;

Un autre corps de bâtiments au fond de la cour, avec jardin, puits et lieux d'aisances ;

Le tout porté au plan cadastral de la commune de Saumur, sous les numéros 380, 380 bis et 381, section G, pour une contenance de deux ares quatre-vingt-cinq centiares ;

Moyennant, outre les charges, la somme principale de vingt mille francs, payable comme il est dit au dit contrat ;

Avec déclaration à M. le procureur de la République :

Premièrement : Que ladite notification était faite conformément à l'article 2194 du Code civil ;

Deuxièmement : Que les anciens propriétaires des immeubles sus-désignés sont, indépendamment des vendeurs :

1. M. Alphonse Muray, marchand de nouveautés, et M^{me} Rosalie Riveau-Parent, son épouse, demeurant à Saumur ;

2. M^{me} Clémentine-Joséphine Juteau, veuve de M. Théodore Roche, demeurant à Saumur ;

3. M. François Juteau, son père, décédé à Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent vingt-un, et M^{me} Marie-Anne-Claire Lacroix, sa veuve, décédée ;

4. M. Pierre Sanzay, armurier, et M^{me} Urbaine Perouelle, sa femme, demeurant à Saumur ;

Troisièmement : Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus desdits époux Brard, ils feraient publier ladite notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code civil et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent-sept et huit mai mil huit cent douze ;

En conséquence, sommation est faite à toutes personnes intéressées d'avoir à prendre, dans le délai de droit, sur les immeubles ci-dessus désignés et contre qui il appartiendra, toute inscription d'hypothèque légale, et ce, à peine de déchéance.

Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

LECOY.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,

Et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

En un seul lot

En l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet,

L'HOTEL

DE

LA GALÈRE

Situé ville de Montreuil-Bellay,

Avec toutes ses circonstances et dépendances.

Dépendant de la faillite du sieur BEDON, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 13 AVRIL 1890, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, n° 43, « agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Bedon, ci-après nommé » ;

2^o M. Eugène-Arsène Bedon, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay, demeurant actuellement à Angers ;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

Il sera, le dimanche treize avril mil huit cent quatre-vingt-dix, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, heure de midi, procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

L'hôtel de la Galère, situé ville de Montreuil-Bellay, comprenant :

1^o Un principal corps de bâtiment, de construction récente, composé :

Au rez-de-chaussée, d'une grande salle servant de café, cuisine à côté, dans laquelle est la cage de l'escalier qui conduit à une cave en roc s'étendant sous la grande salle ;

Au premier étage, de six chambres à coucher auxquelles on a accès par un escalier partant de la salle de café ;

Puis, un vaste grenier sur le tout ;

2^o Un petit jardin en suite de ce premier corps de bâtiment ;

3^o Lieux d'aisances, toujours en suite ;

4^o Un auvent ou serre-bois à côté ;

5^o Un deuxième corps de bâtiment composé :

Au rez-de-chaussée, d'une grande salle et d'une grande cuisine ;

Au premier étage, de quatre chambres à coucher avec grenier perdu au-dessus ;

6^o Un troisième corps de bâtiment en retour d'équerre, composé :

Au rez-de-chaussée, de trois chambres dont une à feu ; au premier étage, de trois chambres à coucher avec grenier au-dessus ;

Petit couloir à côté de la chambre basse du milieu, au-dessous de la galerie qui dessert les chambres hautes des deuxième et troisième corps de bâtiments, à laquelle galerie on a accès par un escalier en pierre placé au-dessus de l'escalier qui descend à la cave existant sous le troisième corps de bâtiment ;

7^o En retour d'équerre de ce dernier corps de bâtiment, une chambre basse divisée en deux par une cloison et dans la partie midi de laquelle chambre existe un pressoir à vis en fer ; grenier sur cette chambre ;

8^o Ecurie et fenil au-dessus ;

9^o Hangar en appentis soutenu par un pilier en pierres ;

10^o Cour entre tous ces bâtiments dans laquelle est un puits à eau.

Le tout en un seul tenant renfermé par des rues, savoir : au nord la route de Loudun, au midi la rue du Temple prolongée, au levant la rue de l'Hospice, et au couchant la grande rue ou route de Thouars.

Mise à prix : 12,000 f.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné,

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A Louer présentement

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE

Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 14.

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

A CEDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

PEINTURE-VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

UN MÉNAGE, ayant servi dans une maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinier. S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. COUË, photographe, rue d'Orléans, 57.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du fœtus et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Admission de la 1^{re} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

MANUFACTURE DE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépiciet et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Bâillies d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépiciet et Grolleau, sera à Saumur lundi prochain.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

LIBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40		
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75		
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.